



Services de formation au pilotage

Information pour les élèves-pilotes ou pilotes cherchant une formation au pilotage

Cette brochure comprend des informations et des conseils pour les pilotes étudiants et les pilotes qui souhaitent plus de formation. Cela vous aidera à comprendre :

- Les attentes envers vous.
- Comment choisir un(e) instructeur(trice) de vol.
- À quoi vous attendre de votre formation.

Ceci n'est pas un guide complet. Consultez le *Règlement de l'aviation canadien* (RAC) et les normes pour connaître les règles spécifiques à chaque sujet.

Étapes de base pour la formation au pilotage

- Obtenir un certificat médical, un certificat d'opérateur radio et un permis d'élève-pilote.
- Réussir l'examen PSTAR.
- Compléter la formation en vol en double commande et en solo.
- [Réussir l'examen écrit.](#)
- Réussir le **test en vol**.

Les privilèges de vol dont vous avez besoin pour piloter différents types d'aéronefs sont énumérés dans le RAC [Partie IV – Délivrance des licences et formation du personnel](#) :

- [Ultra-léger](#)
- [Permis de loisir \(RPP\)](#)
- [Licence de pilote privé \(PPL\)](#)
- [Licence de pilote professionnel \(CPL\)](#)

Les exigences de formation pour ces privilèges sont énumérées dans la [Norme 421 – Permis, licences et qualifications des membres d'équipage de conduite](#) :

- [Ultra-léger](#)
- [Permis de loisir \(RPP\)](#)
- [Licence de pilote privé \(PPL\)](#)
- [Licence de pilote professionnel \(CPL\)](#)

[Comment choisir une école de pilotage](#)

Ce que vous devriez recevoir de votre instructeur(trice) de vol

Références : [Sous-partie 5 du RAC - Section 1](#), [Norme 425](#) et [Norme 425.13](#).

- Un programme de formation.
- Une formation au pilotage basée sur le [Guide de l'instructeur de vol](#), le Manuel de pilotage et le manuel sur les facteurs humains.
- Les renseignements concernant l'âge minimal, l'aptitude physique et mentale, les connaissances, l'expérience et les habiletés préalables à la formation.
- Un exemplaire à jour du [Guide d'étude et de référence](#) et du [Guide de test en vol](#).
- Détail sur :
 - > Les conditions météorologiques minimales nécessaires pour les vols d'entraînement.
 - > Les réserves de carburant ou niveau de charge de la batterie dont vous aurez besoin pour différents types de vols d'entraînement.
 - > Les zones réservées aux exercices pratiques que vous utiliserez pour la formation.
 - > Comment signaler les défauts d'un aéronef et indiquer lorsqu'il n'est pas en service.
 - > Comment immobiliser un aéronef qui n'est pas utilisé.
 - > Que faire en cas d'urgence (comme un atterrissage d'urgence).
 - > Les mesures de sécurité propre à la région géographique de vol.
 - > Une liste de mesures de formation spécifiques pour tout aéronef nécessitant un programme de formation approuvé (comme les aéronefs électriques).

[Publications sur la sécurité aérienne de Transports Canada](#)

Votre instructeur(trice) est-il(elle) qualifié(e) ?

RAC [401.05](#) et normes [421.05](#), [425.21](#).

- Doit posséder une qualification valide d'instructeur(trice) de vol.
 - Les instructeurs(trices) de classe 4 ne peuvent enseigner qu'au sein d'une école de pilotage.
- Doit avoir au moins 50 heures sur la classe sur laquelle vous vous entraînez (par exemple, un aéronef monomoteur, terrestre/hydravion, Cessna 172) ;
- Doit posséder une connaissance des caractéristiques de vol, des limites d'utilisation et des données de performances opérationnelles pour l'aéronef ;
- Doit respecter les exigences relatives à la mise à jour des connaissances.

Vérifiez les qualifications de votre instructeur(trice)

Il existe différentes classes d'instructeurs(trices) de vol avec différents privilèges : [classes 1, 2, 3 et 4](#). Par exemple, les instructeurs(trices) de classe 4 ne peuvent enseigner qu'au sein d'une école de pilotage. Votre instructeur(trice) de vol doit aussi [renouveler ses privilèges](#) tous les 1 à 4 ans selon sa classe pour que sa qualification reste valide.

Vérifiez la validité du carnet de documents d'aviation de votre instructeur(trice) pour vous assurer que :

- Le document n'est pas expiré.
- Leur qualification d'instructeur(trice) est valide.
- Leur certificat médical est valide.
- Votre instructeur(trice) répond aux exigences de mise à jour des connaissances.

Si votre instructeur(trice) n'est pas qualifié(e)

- [Votre formation ne sera pas comptabilisée pour la délivrance d'un permis, d'une licence ou d'une qualification.](#)
- Vous pourriez perdre de l'argent.
- Votre assurance pourrait ne pas vous couvrir en cas d'accident.

À quoi vous attendre pendant votre formation

Vous aurez :

- des lectures obligatoires et de l'étude.
 - Soyez prêt pour votre leçon.
- un exposé avant vol (par exemple sur la météo, la sécurité et le plan de vol).
- à apprendre de nouveaux exercices au sol avant de les essayer en vol.
- à compléter des vols en double commande et en solo sous supervision.
 - Vous ne pouvez pas faire un vol solo sans permission.
- à calculer le masse & centrage de l'aéronef pour chaque vol.
- un exposé après chaque vol.
- un(e) instructeur(trice) qui sera professionnel(elle) et qui vous aidera à rester en sécurité.
- un [dossier d'entraînement – pilote](#) pour documenter votre entraînement.

Assurez-vous de vous protéger en ne faisant pas de gros paiements d'avance à une école de pilotage.

Exigences envers l'aérodrome

RAC [405.24](#)

- L'aérodrome doit être adapté à l'aéronef.
- Votre instructeur(trice) doit s'assurer que le décollage et l'atterrissage sont sécuritaires selon le poids de l'aéronef, la météo et les performances de l'aéronef.

Vous prévoyez utiliser un aéronef privé pour la formation ?

RAC [405.22](#) & [405.23](#).

- Votre instructeur(trice) doit connaître le manuel de vol de l'aéronef.
- L'aéronef doit respecter les normes de délivrance des licences, notamment en ce qui concerne les instruments requis et l'équipement de radionavigation.
 - Si l'aéronef n'est pas certifié pour les vrilles, vous devrez utiliser un autre aéronef pour compléter cet exercice.
- Vérifiez que la police d'assurance couvre adéquatement les opérations prévues, l'utilisation de l'aéronef ainsi que les pilotes et/ou instructeurs(trices) désigné(e)s.

[Comprendre ses responsabilités en tant que propriétaire d'aéronef.](#)

Comment terminer votre formation

- Une [personne autorisée \(PA\)](#) par Transports Canada vérifiera que vous avez complété les exigences de formation.
- Si vous n'avez pas correctement complété la formation (par exemple, si votre instructeur(trice) n'était pas qualifié(e), vous n'obtiendrez pas votre permis ou licence.

Pour joindre Transports Canada

[Communiquez avec le bureau de Transports Canada le plus proche.](#)

Leçons tirées des accidents réels

Voici quelques situations où les élèves ont eu des problèmes, et les leçons à en tirer.

- [Novembre 2018: Un élève pilote s'est écrasé en raison du mauvais temps et dû au manque de supervision.](#)
- [Avril 2023 : Un élève s'est écrasé après avoir effectué une manœuvre à basse altitude sans que l'instructeur en soit informé et en l'absence de supervision.](#)

